
DELIBERATION

CONSEIL DEPARTEMENTAL

17 Octobre 2017

OBJET : Provision pour risques et charges de fonctionnement et dépréciation des comptes des redevables

L'an deux mille dix-sept et le Mardi dix-sept Octobre, à neuf heures trente, le Conseil Départemental s'est réuni en session ordinaire dans le lieu accoutumé de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VASSAL.

ETAIENT PRESENTS :

Martine AMSELEM, Rébia BENARIOUA, Sabine BERNASCONI, Solange BIAGGI, Patrick BORE, Jean-Pierre BOUVET, Danièle BRUNET, Marie-Pierre CALLET, Laure-Agnès CARADEC, Sylvie CARREGA, Corinne CHABAUD, Sandra DALBIN, Brigitte DEVESA, Anne DI MARINO, Maurice DI NOCERA, Jean-Claude FERAUD, Gérard FRAU, Gérard GAZAY, Bruno GENZANA, Jacky GERARD, Valérie GUARINO, Jean-Noël GUERINI, Haouaria HADJ-CHIKH, Rosy INAUDI, Henri JIBRAYEL, Nicole JOULIA, Nicolas KOUKAS, Eric LE DISSES, Lucien LIMOUSIN, Richard MALLIE, Danielle MILON, Véronique MIQUELLY, Yves MORAINÉ, Lisette NARDUCCI, Benoît PAYAN, Jean-Marc PERRIN, Christiane PUJOL, Marine PUSTORINO, René RAIMONDI, Aurore RAOUX, Didier REAULT, Maurice REY, Denis ROSSI, Lionel ROYER-PERREAUT, Michèle RUBIROLA, Thierry SANTELLI, Evelyne SANTORU-JOLY, Geneviève TRANCHIDA, Martine VASSAL, Jean-Marie VERANI, Frédéric VIGOUROUX

ETAIENT EXCUSES :

Sylvia BARTHELEMY donne procuration à Bruno GENZANA,
Claude JORDA donne procuration à Gérard FRAU,
Henri PONS donne procuration à Maurice REY,
Patricia SAEZ donne procuration à Jean-Claude FERAUD,
Josette SPORTIELLO donne procuration à Henri JIBRAYEL

ETAIENT ABSENTS :

Hélène GENTE-CEAGLIO,
Christophe MASSE

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

SEANCE PUBLIQUE DU 17 Octobre 2017
ADMINISTRATION GENERALE
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

DELIBERATION

OBJET : Provision pour risques et charges de fonctionnement et dépréciation des comptes des redevables

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en Séance Publique le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser :

- la dotation d'un montant de 3 335 000,00 € au chapitre 68, fonction 01, article 6815 au titre des nouvelles provisions constituées pour risques et contentieux,
- la reprise de 850 180,00 € au chapitre 78, fonction 01, article 7815, au titre des provisions pour risques, charges et contentieux, dont 182 180,00 € relatifs au CET,
- la dotation d'un montant de 55 066,00 € au chapitre 68, fonction 01, article 6817, relative aux provisions constituées pour risque de non recouvrement de titres, dans le cadre de la gestion des mineurs non accompagnés,
- la reprise de 26 407 029,34 € au chapitre 78, fonction 01, article 7817, au titre des provisions pour risque de non-recouvrement de titres, dont 20 005 109,34 € relatifs à la clôture du dossier ICADE et 6 401 920,00 € pour les indus RMI-RSA.

A l'unanimité
Abstention du groupe Communiste et Partenaires

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée